

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale :

Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le :

21/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

21/10/2025

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Savon pour bois nature
Réf. produit 79096-79097

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations, dont l'usage est déconseillé

Usage du produit/mélange :

Savon et lessive à base d'eau pour bois

Restriction d'utilisation recommandée :

En cas d'utilisation conforme - aucune

1.3 Détails du fournisseur du document de sécurité

VBA-BIOFA FRANCE

3 Rue Gutenberg
67610 La Wantzenau France
T +33(0)6 51 94 64 99
+ 33(0)3 88 59 22 95
Mail: info@biofa.fr

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : administration@biofa.fr

1.4 Numéro d'urgence

Numéro ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Substance ou mélange non dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Substance ou mélange non dangereux

Consignes de sécurité

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales et nationales.

Dispositions particulières pour les éléments complémentaires d'étiquetage de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Autres dangers

2.3 Cette substance ou ce mélange ne contient aucun composant à une concentration de 0,1 % ou plus, identifié comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale :

Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le :

21/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

21/10/2025

Informations environnementales : Selon l'article 57(f) du règlement REACH, le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission, cette substance/mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés perturbatrices endocrinien à une concentration de 0,1 % ou plus.

Données toxicologiques : Cette substance ou ce mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés perturbatrices endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucun

Informations complémentaires

Libellé des phrases H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours — Mesures

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou en cas de convulsions. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imbibé. En cas de perte de connaissance, placer la personne en position latérale de sécurité et solliciter des soins médicaux.

En cas d'inhalation

Assurer une bonne aération. Si les voies respiratoires sont irritées, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés. Laver ensuite à l'eau.
En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux grands ouverts sous l'eau courante pendant 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologue. Retirer les lentilles de contact si possible, puis continuer à rincer.

Après ingestion

Consulter un médecin sans attendre. Installer la personne en position allongée, la couvrir et la garder au chaud. Ne pas provoquer de vomissements. Si vomissements, veiller à ce que le contenu n'entre pas dans les voies respiratoires. Rincer soigneusement la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, immédiats et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications concernant une assistance médicale immédiate ou un traitement spécialisé

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (présenter si possible la notice ou la fiche de données de sécurité).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale :

Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le :

21/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

21/10/2025

Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, poudre extinctrice

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il se forme une fumée noire et épaisse. Inhaler les produits de décomposition peut entraîner de graves problèmes de santé. Parmi les gaz dégagés lors d'un feu figurent : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2), oxydes d'azote (NOx).

5.3 Recommandations pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire adapté. Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées. Éviter tout rejet dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Risque de glissade dû au produit répandu. Veiller à une ventilation suffisante. En présence de vapeurs, poussières ou aérosols, porter un équipement de protection respiratoire. Se référer aux mesures de protection indiquées aux sections 7 et 8.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les égouts ou les milieux aquatiques. En cas de pollution de l'eau ou des égouts, prévenir les autorités compétentes conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le nettoyage

Pour de grandes quantités : pomper le produit. Pour les petites quantités et résidus, contenir avec un absorbant ininflammable (par exemple sable, terre, vermiculite ou terre de diatomée) et placer dans un récipient adapté pour l'élimination selon la réglementation locale (voir section 13). Nettoyer abondamment à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter les mesures de protection indiquées aux sections 7 et 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans risque

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Maintenir les récipients bien fermés. Ne pas vider les récipients sous pression. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Respecter l'ensemble des réglementations en vigueur de sécurité et de protection.

Ne pas rejeter dans les eaux usées ou les milieux aquatiques.

7.2 Conditions de stockage sûres en tenant compte des incompatibilités

Stockage conforme à la réglementation sur la sécurité des installations

Instructions de stockage commun

Tenir à l'écart de : bases (alcalis), acides, agents oxydants

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et la fiche technique. Conserver exclusivement dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du gel. Après ouverture, refermer soigneusement les récipients et les stocker en position verticale pour éviter toute fuite.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Lessive destinée au traitement des surfaces en bois en intérieur

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale :

Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le :

21/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

21/10/2025

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/Équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Données concernant la valeur limite sur le lieu de travail selon la méthode RCP-d'après la TRGS 900 (D)

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur limite de poste calculée selon RCP-(D)

Valeur limite : non pertinent

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs techniques de contrôle appropriés

Non requis

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction de la concentration et -de la quantité de substance dangereuse présente sur le poste de travail.

Protection des yeux-/du visage

Protection adaptée des yeux : lunettes à monture avec protections latérales

Protection de la peau

Après le nettoyage, utiliser une crème nourrissante pour la peau.

Protection des mains

Porter des gants de protection certifiés DIN EN 374

Tenir compte de la durée de perméation et des propriétés du matériau.

Matériau conseillé : NBR (caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau du gant : 0,35 mm

Temps de perméation (durée maximale d'utilisation) > 480 min.

NR (caoutchouc naturel, latex naturel)

Épaisseur du matériau du gant : 0,5 mm

Temps de perméation (durée maximale d'utilisation) > 480 min.

PVC (polychlorure de vinyle)

Épaisseur du matériau du gant : 0,5 mm Temps de

perméation (durée maximale d'utilisation) > 480 min.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection imperméables.

Matériau recommandé : fibre naturelle (ex. coton)

Protection respiratoire

Non requis

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Voir section 7. Aucune mesure complémentaire n'est requise.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les principales propriétés physiques et chimiques Aspect

État physique : liquide

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale : Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le : 21/10/2025
Date d'impression : 21/10/2025

Version (révision) :

1

Couleur : ambre

Odeur

type : lavande

Seuil olfactif

Non déterminé

Données de base relatives à la sécurité

Point de fusion / Intervalle de fusion :		Aucune donnée disponible	
Début et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100 °C
Température de décomposition :		Aucune donnée disponible	
Point d'éclair :		non applicable	DIN EN ISO 1523
Température d'inflammation :		non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :		non applicable	
Limite supérieure d'explosivité :		non applicable	
Pression de vapeur :	(50 °C)	Aucune donnée disponible	
Densité :	(20 °C)	1,021 - 1,022 g/cm³	DIN 53217
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	non applicable	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	totalement miscible	
Valeur du pH :		9,5 - 10,5	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	< 20 s	gobelet DIN 4 mm
Teneur en matières sèches :		18 - 20 % en masse	
Teneur en solvants :		0 % en masse	
Teneur maximale en COV (CE) :		< 0,1 % en masse	

Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable

Risque d'explosion : Non applicable

Densité relative : Non déterminée

Densité de vapeur : Non déterminée

Vitesse d'évaporation : Non déterminée

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas d'utilisation, de manipulation et de stockage selon les prescriptions, le mélange ne présente pas de risque de réactivité dangereux.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsqu'il est utilisé, manipulé et stocké conformément aux recommandations (voir section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Une décomposition thermique peut libérer des gaz et vapeurs irritants.

10.5 Matériaux incompatibles

Alcalins (bases). Acides. Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion ou de décomposition thermique à haute température, il peut se former : dioxyde de carbone.

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale : Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le : 21/10/2025
Date d'impression : 21/10/2025

Version (révision) :

1

Monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), suie.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Irritation et effet corrosif

Irritation cutanée primaire

Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Irritation oculaire

Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Irritation des voies respiratoires

Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Sensibilisation

Non sensibilisant.

Toxicité après exposition répétée (subaiguë, subchronique, chronique)

Non classé selon les informations disponibles.

Effets CMR-Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Cancérogénicité

Non classé selon les informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité sur la reproduction

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité spécifique pour un organe cible suite à une exposition unique

Non classé selon les informations disponibles. Toxicité spécifique pour un organe cible suite à des expositions répétées

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien du produit :

Évaluation : Cette substance ou ce mélange ne contient aucun composant reconnu comme perturbateur endocrinien selon l'article 57(f) du règlement REACH ou les règlements délégués (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605 de la Commission en quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

SECTION 12 : Informations relatives à l'environnement

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et biodégradabilité

Les tensioactifs/savons présents dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité de la réglementation sur les détergents 648/2004/CE !

12.3 Potentiel de bioaccumulation

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale :

Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le :

21/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

21/10/2025

Aucun potentiel de bioaccumulation détecté.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Produit :

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à une concentration de 0,1 % ou plus, considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit :

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun élément, au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou des règlements délégués (UE) 2017/2100 et 2018/605 de la Commission, en quantité égale ou supérieure à 0,1 %, présentant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Informations écotoxicologiques complémentaires

Ne pas rejeter dans les eaux usées ni dans les cours d'eau.

SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les eaux usées ni dans les cours d'eau.

Élimination du produit/des emballages

Les déchets et les emballages vides doivent être classés conformément au règlement sur la liste des déchets-déchets.

Codes/Catégories de déchets selon la nomenclature européenne (CED/CNA)

Code de déchet du produit

08 01 12

Dénomination du déchet

Déchets de peintures et vernis, à l'exception de ceux relevant de la rubrique 08 01 11*.

Solutions de traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages non contaminés et entièrement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non classé comme marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.2 Dénomination officielle de transport ONU

Non classé comme marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé comme marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Non classé comme marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale :

Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le :

21/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

21/10/2025

Aucune

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL-et le code IBC-

Non applicable

14.8 Informations complémentaires

Non considéré comme marchandise dangereuse au regard de la réglementation sur le transport.

SECTION 15 : Réglementations

15.1 Dispositions relatives à la sécurité, la santé- et à la protection de l'environnement/législation spécifique applicable à la substance ou au mélange

Réglementations-européennes

Restrictions REACH concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et articles (Annexe XVII)

: aucune

REACH – Liste des substances extrêmement préoccupantes susceptibles d'être soumises à autorisation (article 59)

: Ce produit est un mélange qui ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, aucune utilisation finale autorisée n'a donc à être définie et aucune évaluation de la sécurité des substances n'est requise.

Règlement (CE) n° 1005/2009 sur les substances qui appauvrisent la couche d'ozone

: non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants (version refondue)

: non applicable

REACH – Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: aucune

Directive Seveso III 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

: non applicable

Déclaration des ingrédients conformément au règlement détergents 648/2004/CE

5-15 % savon (savon de potasse à base d'acides gras de coco et de soja)

Parfums : huile de lavandin

Allergènes : linalool

Autres réglementations

Indications concernant les restrictions d'emploi

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Réglementation sur les accidents majeurs

Non soumis à la réglementation des accidents majeurs.

Classe de dangerosité pour l'eau (WGK)

Classe : 1 (faiblement polluant pour l'eau) Classification selon AwSV Annexe 1 (5.2)

Autres réglementations, restrictions et interdictions

Règlement sur la sécurité d'exploitation (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon le BetrSichV.

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale : Savon pour bois nature
Réf. produit 2091
Révision effectuée le : 21/10/2025
Date d'impression : 21/10/2025

Version (révision) : 1

Informations complémentaires

Code Gis : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité des substances

Aucune évaluation de la sécurité des substances (Chemical Safety Assessment) n'est requise pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Notes de modification

1 Numéro d'urgence • 11. Informations toxicologiques • 12. Informations environnementales • 15. Réglementation • 16. Autres informations

16.2 Abréviations et acronymes

Tox. aiguë	Toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road – Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route)
Aiguë aquatique	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Chronique aquatique	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Tox. aspiration	Risque d'aspiration
AVV	Règlement sur la liste des déchets
AwSV	Règlement relatif aux installations manipulant des substances dangereuses pour l'eau
BImSchV	Règlement d'application de la loi fédérale sur la protection contre les émissions
CAS	Chemical Abstracts Service – Agence d'attribution des numéros CAS
CLP	Classification, étiquetage et emballage (Règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges)
CMR	cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction (substances cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)
DIN	Institut allemand de normalisation
EAK	Catalogue européen des déchets
EC50	Concentration effective médiane
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
EUH	Mentions de danger européennes
Lés. ocul. gr.	Lésions oculaires graves
Irrit. ocul.	Irritation oculaire
Liquide inflammable	Substance liquide facilement inflammable
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Global Harmonized System for the Classification and Labelling of Chemicals)
hPa	Hectopascal
IATA-DGR	Association internationale du transport aérien – Règlement sur les marchandises dangereuses (réglementation relative au transport de marchandises dangereuses par voie aérienne)
ICAO-TI	Organisation de l'aviation civile internationale – Instructions techniques (Directives pour le transport sécurisé des marchandises dangereuses par voie aérienne)
IC50	Concentration inhibitrice à 50 %
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses (réglementation mondiale pour le transport maritime de marchandises dangereuses)
ISO	Organisation internationale de normalisation (Normes internationales)
LC50	Concentration létale pour 50 % (dose mortelle pour la moitié d'une population d'essai)
LD50	Dose létale pour 50 % (quantité mortelle pour la moitié d'une population d'essai)
LQ	Quantités limitées (quantité restreinte)
MAK	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses
Met. Corr.	Corrosif pour les métaux
NOEC	Concentration sans effet observé (dose maximale établie expérimentalement chez l'animal où aucun effet nocif n'a été constaté)

SAVONS POUR BOIS NATURE

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Dénomination commerciale :

Savon pour bois nature
Réf. produit 2091

Révision effectuée le :

21/10/2025

Version (révision) :

1

Date d'impression :

21/10/2025

PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulable et toxique)
RCP	Procédure de calcul réciproque (méthode pour déterminer les valeurs limites d'exposition aux hydrocarbures sur le lieu de travail)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement (CE) n° 1907/2006) Règlement relatif au transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (réglementation pour le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer)
Corrosion cutanée	Effet corrosif sur la peau
Irritation cutanée	Effet irritant sur la peau
Sensibilisation cutanée	Sensibilisation par contact cutané
<small>Sensibilité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</small>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
<small>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</small>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
<small>Règles techniques concernant les substances dangereuses</small>	Règles techniques pour les substances dangereuses
ONU	Organisation des Nations Unies (ONU)
VbF	Règlement sur les liquides inflammables (réglementation autrichienne)
COV	Composés Organiques Volatils (COV) – très persistants et très bioaccumulables
vPvB	
WGK	Classe de dangerosité pour l'eau (classification allemande de danger pour l'eau)

Voir également les tableaux récapitulatifs sur www.euphrac.com ou <http://abk.esdscom.eu>.

16.3 Sources bibliographiques et références importantes

Règlements (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP), dans leur version applicable.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Exigences de transport selon ADR, RID, IMDG, IATA dans leur version en vigueur.

D'autres données proviennent des fiches de données de sécurité actualisées des fournisseurs de matières premières ou ont été déterminées par des laboratoires accrédités ou en interne.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification et l'évaluation ont été réalisées par méthode de calcul.

16.5 Libellé des phrases H- et EUH- (numéro et texte complet)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

16.6 Indications pour la formation

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucun scénario d'exposition n'est requis pour ce produit selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006. La communication des usages au titre de l'article 31 (1)(a) de REACH – substances/mélanges enregistrés répondant aux critères de classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 ou 1999/45/CE – n'est pas requise.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent, à la date d'impression, l'état actuel de nos connaissances. Elles visent à vous aider à manipuler, stocker, transporter et éliminer ce produit en toute sécurité. Ces renseignements ne sont pas applicables à d'autres produits. Si le produit est mélangé, combiné ou transformé avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, ces informations ne peuvent, sauf indication contraire explicite, être transposées au nouveau matériau ainsi obtenu.